

car il peut être trompeur ou trompé. On a droit d'exiger des témoignages tels qu'ils ne puissent nullement induire en erreur.

“ Ma définition fait aussi saisir clairement la différence qui existe entre la révélation et l'inspiration.

“ En effet qu'est-ce que la révélation ? Nous l'avons déjà dit, c'est la manifestation que Dieu fait lui-même d'une vérité jusqu'alors inconnue. Il arrive assurément parfois que Dieu révèle à un écrivain certaines vérités, certains faits qu'il ignorait ; et alors la révélation se confond avec l'inspiration. Mais il arrive aussi, et c'est le plus souvent, que l'auteur sacré confie au papier des faits, des vérités dogmatiques ou morales qu'il savait déjà par voie naturelle, soit pour en avoir été lui-même le témoin, soit pour les avoir recueillis de quelques sources étrangères, et alors il n'y a pas de révélation proprement dite. En général, pour qu'il y ait inspiration, il faut et il suffit que l'auteur soit excité par Dieu lui-même à écrire, qu'il soit prémuni contre toute erreur, éclairé et dirigé dans le choix des choses et des faits, ainsi que dans leur exposition et leur narration.

“ Enfin, une dernière conséquence de la définition que je vous ai donnée, c'est que l'écrivain sacré n'écrit précisément que ce que Dieu veut qu'il écrive et pas autre chose ; pas même ce qui lui aurait été révélé d'ailleurs ou qu'il connaîtrait de source certaine. Il suit encore de là que l'écrivain est dirigé par Dieu, non seulement dans le choix des choses, mais encore, et au moins, dans la disposition et l'arrangement qu'il en fait.”